



## AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

**Objet: Autorisation d'exploitation (classe 1)**

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°1/2024/0179/168 du 29 août 2022, le Ministre du Travail a autorisé à

**la société Logico SA la modification des installations d'un atelier de travail de bois sur leur site à Rodange, route de Longwy n° 418 (arrêté 1/2018/0636/156 rect.).**

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consultés par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

**Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 12 septembre 2024 au 22 octobre 2024 inclus).**

Pétange, le 5 septembre 2024  
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,